



MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE SAINTE-MARIE-MADELEINE

AVIS PUBLIC

Assemblée publique de consultation — Règlement 24-591 modifiant le Règlement de zonage no 09-370 pour retirer les alinéas a) et f) de l'article 16.7.1 restreignant le nombre et la superficie des agrandissements dans le Domaine-du-Lac-Huron

AUX PERSONNES CONCERNÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT MENTIONNÉ AU PRÉSENT AVIS.

AVIS EST DONNÉ que le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation quant à l'objet et aux conséquences du projet de règlement numéro 24-591 dont le premier projet de règlement a été adopté lors d'une séance du conseil municipal. Ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

L'objet de ce règlement est de retirer les alinéas a) et f) de l'article 16.7.1 dudit règlement, lesquels restreignent le nombre et la superficie des agrandissements de maison dans le Domaine-du-Lac-Huron.

L'assemblée publique de consultation publique se tiendra **le 9 septembre 2024, à 19 h**, à la salle municipale sise au 3355, boulevard Laurier, à Sainte-Marie-Madeleine (anciennement la cabane à sucre Tétreault). Au cours de l'assemblée publique, les membres du conseil entendront les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer sur ce projet de règlement.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 3541, boulevard Laurier, à Sainte-Marie-Madeleine, durant les heures régulières d'ouverture où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

DONNÉ à Sainte-Marie-Madeleine, ce 20^e jour du mois d'août 2024.

Me Josée Vendette
Directrice générale, greffière-trésorière
M.A.P. Gestion municipale